

STATION D'ÉPURATION

SEINE AVAL

AUDITIONS PUBLIQUES

MARDI 2 OCTOBRE 2007

Conflans-Sainte-Honorine

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :

M. PHILIPPE MARZOLF, PRESIDENT

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH, M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH, M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER

MAITRE D'OUVRAGE :

M. DANIEL DUMINY, DIRECTEUR GENERAL DU SIAAP

M. MICHEL GOUSAILLES, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT

M. GERARD MARY, DIRECTEUR DU SITE SEINE AVAL

INTERVENANTS :

M. PHILIPPE ESNOL, MAIRE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE

M. GERARD HUGOT

M. JEAN-PIERRE TABUCHI, AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE :

M. FRANÇOIS ROUX, CAPUI

M. CHRISTIAN DUFFY, PRESIDENT DU CAPUI

M. JEAN-MICHEL, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION « BAC D'ASNIERES 2000 » DE CLICHY :

M. STEPHANE GOZLAN, CABINET DU PRESIDENT HUCHON

M. CLAUDE GIRAUD, DE MAISONS-LAFFITTE

M. DANIEL MARC, CONFLANS

M. PHILIPPE HOUBARD, CONFLANS-SAINTE-HONORINE

MME MARTINE RIDEREAU, MAIRE ADJOINT A CONFLANS, CHARGEE DE L'ENVIRONNEMENT

MME DANIELLE ANDRÉ

M. JEAN DELAUNAY, CONSEILLER MUNICIPAL A CONFLANS

M. HUBERT SOUILLARD, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES CONTRIBUABLES DE MAISONS-LAFFITTE (ADCML)

(Début de la réunion : 20 h 15)

M. Philippe ESNOL, Maire de Conflans-Sainte-Honorine accueille les participants à cette réunion.

INTRODUCTION

M. Philippe MARZOLF, Président de la Commission Particulière du Débat Public expose le déroulement de cette soirée consacrée à des auditions libres. Il rappelle le fonctionnement et les modalités d'un débat public, en mettant l'accent sur les objectifs visés :

- ✓ Permettre à chacun d'être informé
- ✓ Répondre à toutes les questions
- ✓ Recueillir l'expression d'observations, de critiques, d'arguments et de propositions

Il rappelle que la station d'épuration Seine Aval concerne :

- ✓ Les riverains
- ✓ Les usagers et les acteurs de l'assainissement franciliens (5 millions)
- ✓ Les acteurs de l'épandage des boues
- ✓ L'estuaire de la Seine (les Rouennais)

Principales questions du débat concernant l'opportunité du projet :

- Faut-il traiter 1,5 millions de mètres cubes par jour à Achères ?
- Faut-il concentrer sur Seine Aval une part significative des investissements franciliens ? Compte tenu de la directive DCE, aura-t-on assez de moyens financiers pour mettre en conformité et améliorer la qualité des cours d'eau ?
- Au regard des contraintes réglementaires, faut-il refondre la station ou continuer à l'améliorer ?
- Existe-t-il des actions alternatives au niveau des usagers, des particuliers, des industriels, au niveau des réseaux, de l'usine même pour limiter les pollutions ?
- Les objectifs du SIAAP répondent-ils aux attentes et aux besoins de la population, des riverains et des salariés ? Sont-ils réalisables et cohérents en termes de qualité de rejet dans la Seine, de limitation des nuisances, de risques industriels ?
- Quel réaménagement de la plaine d'Achères ?
- Quelles filières de valorisation pour les boues produites par Seine Aval ?
- Quel est le coût du projet ? Comment sera-t-il financé ?
- Quelles modalités de concertation et de communication avec les riverains et leurs élus ?
- Quel suivi de chantier et quel suivi de l'impact sanitaire potentiel de l'usine ?

ECHANGE AVEC LA SALLE

M. Gérard HUGOT demande comment est nommée la Commission Particulière du Débat Public. M. MARZOLF indique qu'après saisine de la Commission Nationale du Débat Public, celle-ci nomme une commission particulière, totalement neutre et indépendante du maître d'ouvrage. Ses membres sont d'horizon différent.

Un auditeur estime que les élus ne sont pas suffisamment représentés dans la salle.

PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Orientations retenues par le schéma directeur du SIAAP

- Traitement des eaux en temps de pluie au plus près des sources de rejet
- Optimisation des moyens épuratoires et des capacités du réseau d'assainissement
- Poursuite de la déconcentration
- Prise en compte de deux échéances : 2011 avec l'application des normes de rejet définies par la directive eaux résiduelles urbaines et 2015 avec l'extension ou la création d'autres unités du SIAAP impliquant une modification de capacité de traitement.

M. Gérard MARY, Directeur du site Seine Aval fait l'historique, présente la situation actuelle du site et les évolutions futures envisagées.

M. Michel GOUSAILLES, Directeur de la recherche et du développement du SIAAP expose les quatre principaux objectifs de la refonte :

1. Reconquête de la Seine
2. Objectif affiché : « zéro nuisance »
3. Redécouverte des paysages et restitution de l'espace aux habitants.
4. Filière boue.

M. Daniel DUMINY, Directeur général du SIAAP, confirme que les travaux ne commenceront pas avant fin 2009 et devraient se terminer en 2017. Il souligne l'ambition du SIAAP d'écouter et d'échanger avec l'auditoire. Il confirme que Seine Aval est un patrimoine commun, c'est un enjeu important pour tous les acteurs (usagers, riverains...)

M. ESNOL rappelle que ce dossier date de plus de 20 ans. Grâce au concours des associations, dont le CAPUI, des avancées ont eu lieu, dont le traitement des eaux pluviales et les eaux usées. Le traitement des moustiques avait fait suite à l'intervention appuyée de Michel ROCARD. La réouverture de l'émissaire principal qui traverse la ville de Conflans provoque des nuisances olfactives. Il se félicite que l'idée de gigantisme de l'unité d'Achères ait été abandonnée en son temps.

Il demande si le SIAAP pourrait dépasser ses prévisions dans la diminution de la capacité globale de traitement de la station, en créant d'autres stations en particulier à l'amont de Seine Aval, et dans quel délai ?

Il confirme que les Conflanais, et les associations seront vigilants à la protection de l'environnement de Conflans et de la Seine, aux nuisances olfactives ou auditives,

M. Jean-Paul PUYFAUCHER, membre de la Commission Particulière du Débat Public, demande quelles difficultés éprouvaient les Conflanais et quelles améliorations ont été

constatées ? Quelle est la réaction des administrés ? Comment un maire vit les nuisances olfactives indirectement ?

M. ESNOL indique que le poids de Michel ROCARD a influé dans l'amorce du dialogue avec le SIAAP. A partir de 2001, les dirigeants du SIAAP ont montré une attention et une écoute particulières aux problèmes des riverains. Depuis, le dialogue s'est instauré et M. MARY est un interlocuteur sensible aux problèmes exposés.

Il confirme être sollicité par ses administrés qui lui remontent les nuisances rencontrées.

Pour répondre aux questions soulevées par M. ESNOL, M. Jean-Pierre TABUCHI, Agence de l'eau Seine Normandie amène une argumentation technique sur les débits des différentes unités. Cette présentation figurera sur le site de la Commission.

M. François ROUX, CAPUI, demande combien de mètres cubes représente la pluie par jour ?

M. TABUCHI explique que c'est difficile à chiffrer, mais par exemple pour un débit de 2,7 millions de mètres cubes, ces eaux sont traitées par voie biologique et physico-chimique, la capacité de la station n'est pas dépassée.

M. Christian DUFFY, Président du CAPUI, demande quelle est la capacité exacte totale du traitement de la station ?

M. TABUCHI au vu de la complexité de la question indique néanmoins qu'une performance maximale est garantie jusqu'à 1,5 millions de mètres cubes. Les circonstances non exceptionnelles sont soumises à la DERU. Il est possible de traiter des événements exceptionnels jusqu'à 2,9 millions de mètres cubes.

M. GOUSAILLES indique qu'à Clichy une usine d'épuration traiterait 90.000 mètres cubes par jour et La Briche 35.000 mètres cubes d'eaux usées dans le cadre du scénario C.

M. Thierry MEUNIER se plaint de ne pouvoir se baigner dans les eaux de l'étang du Cora. M. GOUSAILLES précise qu'il n'y a aucun rejet dans cet étang.

Le Président de « Bac d'Asnières 2000 » se plaint des nuisances visuelles et olfactives de l'unité de Clichy. Dans le projet, aucune amélioration n'est prévue.

M. DUMINY indique que dans le schéma directeur du SIAAP quelques centaines de millions d'euros sont destinés à résoudre ce problème. Un premier programme d'actions devrait être soumis aux élus de la ville et de la région Île-de-France fin 2008.

M. Stéphane GOZLAN, représentant Jean-Paul HUCHON, estime que la question du développement durable est cruciale. Le schéma directeur prendrait en compte une éventuelle déconcentration d'Achères dans le cadre du « mieux vivre » pour l'ensemble des habitants de cette région.

M. Claude GIRAUD, représentant l'établissement public qui gère le parc de Maisons-Laffitte, craint que le traitement des boues ne soit fait par incinération et est préoccupé par les nuisances olfactives. Il s'inquiète également du passage du parc de Maisons-Laffitte vers le site Seine Aval, par la porte de Fromainville.

M. DUMINY confirme qu'il n'est pas prévu d'incinérateur sur le site Seine Aval. Quant à la route qui traverse l'usine, c'est une voie privée ouverte au public. Le projet de refonte porte

aussi sur un projet lié à la circulation autour de l'usine. Tous avis ou suggestions seront les bienvenus.

M. GOUSAILLES indique qu'il existe un suivi draconien des odeurs, accentué par la DERU en 2011.

M. Daniel MARC, Conflanais, demande si à l'image de certaines stations américaines, on ne peut pas utiliser des plantes pour filtrer les eaux usées ? Il déplore que des rampes de pulvérisation d'insecticides aient été installées à la sortie de fin de traitement des eaux usées avant leur rejet dans la Seine, de nombreux oiseaux ne trouvant plus de nourriture disparaissent.

M. GOUSAILLES précise que les plantes utilisées aux Etats-Unis ne sont pas compatibles avec notre climat, donc ces techniques ne sont pas utilisables. Par contre, il n'est pas exclu pour une partie des eaux usées traitées d'aménager des zones de transition où il y aurait un affinage avant rejet dans la rivière.

M. MARY indique que les rampes sur les canaux en sortie d'usine sont des produits biologiques anti-mousse et non des insecticides.

M. Philippe HUBARD, Conflanais, exige un traitement écologique des boues couvert et sans nuisances avec des techniques modernes et plus appropriées, avec la suppression de l'incinération.

Il demande pourquoi Seine Aval n'est pas classée SEVESO seuil haut, ainsi les riverains auraient eu une meilleure protection. Quid de l'usine Azalys citée par le Maire de Saint-Germain lors de la réunion de lancement ?

M. DUMINY rappelle que le SIAAP n'est pas le seul acteur de la problématique des eaux pluviales et souhaite que ces partenaires l'aident à trouver une solution.

Azalis rentre dans le champ de la compétence de la Région, qui est en train de finaliser son plan régional d'inhumation des déchets.

M. MARY précise que le classement SEVESO répond à des critères précis.

Mme Martine RIDEREAU, Adjointe au Maire de Conflans, demande s'il y a des impacts sanitaires non perceptibles ? A-t-on réalisé une étude épidémiologique ? Le fait de brûler pollue-t-il ? Où et comment se fait l'enfouissement ? Quels sont les impacts pour les générations futures ? Les poissons sont-ils les seuls à être concernés par la modification du milieu naturel ? Un bassin de nitrification/dénitrification sera créé pour traiter l'azote, que se passera-t-il si d'autres nuisances apparaissent ? Faut-il les pallier par voie réglementaire ? Seine Aval sera-t-il agrandi ?

M. GOUSAILLES précise que la réglementation est stricte concernant l'utilisation de matières toxiques. Des études montrent qu'on ne trouve pas d'émergence particulière de pathologies dans la population des agents de la station d'épuration. Concernant les riverains, le contact toxique lié aux gaz émis est infiniment faible, puisque sur les installations, les gaz sont confinés, traités, désodorisés et débarrassés des molécules à risque.

Selon diverses études et l'état actuel de la science, il n'a pas été mis en évidence l'existence d'un impact sanitaire sur les populations riveraines d'une station d'épuration.

Concernant la production de boues, 72 % partent en valorisation agronomique, le reste part en centre d'enfouissement technique de classe 2.

Mme Danielle ANDRE demande où en sont les travaux de l'émissaire dans la plaine de Montesson ? N'y avait-il pas une autre solution que de déverser directement dans la Seine les eaux usées de ce bassin ?

M. DUMINY explique la façon dont on procède à la réfection de ce genre d'installation.

M. Jean DELAUNAY, Conseiller Municipal à Conflans, demande si l'on peut rappeler le financement de ce projet.

M. DUMINY rappelle que le coût de la refonte est estimé à 800 millions d'euros et la conformité à la DERU entre 200 et 250 millions d'euros.

M. Hubert SOUILLARD, Président de l'Association des Contribuables de Maisons-Laffitte, évoque trois points : une réflexion générale sur le traitement des eaux usées, le prix de revient de la future station et l'environnement immédiat de la station.

M. DUMINY rappelle que le rôle des services du SIAAP consiste à présenter à son conseil d'administration les enveloppes des projets, avant la décision du pouvoir politique de les lancer. Les travaux de Seine Aval seront financés par la capacité d'autofinancement du SIAAP, une aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et une aide de la Région Île-de-France.

M. MARZOLF conclut cette soirée.

(Fin de la réunion : 23 h 30)